

JEFFREY TYSENS

«Guerre et paix scolaires 1950-1958»

Bruxelles, De Boeck Université, 1997, 195 p.

A la suite du premier conflit mondial, l'application du suffrage universel entraîna la mise en place d'un régime de pluripartisme gouvernemental, mettant ainsi un terme à trente années de domination exclusive de la famille chrétienne. Cela entraîna des modifications essentielles dans la façon d'appréhender la gestion des affaires publiques. Pour que catholiques et non-catholiques puissent travailler ensemble au sein de l'équipe ministérielle, chacun dut mettre de l'eau dans son vin. En outre, la priorité désormais accordée aux revendications sociales tant du côté socialiste que dans les instances de la démocratie-chrétienne contribua à faire glisser au second plan les oppositions entre 'cléricaux' et 'anti-cléricaux', oppositions qui avaient animé au fil des décennies une part importante

de nos luttes tribunitiennes. Malgré certaines frictions perceptibles encore vers 1932, on avait en général pris l'habitude, au cours de l'entre-deux-guerres, de traiter la 'question scolaire' selon une approche pragmatique, consensuelle. Le recours à la technique du compromis avait déjà permis d'atteindre de substantiels résultats au printemps 1937 avec la mise en adéquation - après discussions tripartites en commission - de différentes propositions de loi relatives aux pensions ou à la compétence spécifique de l'État en matière d'infrastructure scolaire. Ce processus de tolérance réciproque fondé sur la nécessité de jouer le jeu de la co-gestion fut interrompu par les tensions politiques nées de la Deuxième Guerre mondiale. Le traitement de l'affaire royale' finit par reconstituer le bloc laïc face à une famille chrétienne qui avait fait du léopoldisme son cheval de bataille. Et sa conclusion sur l'effacement' du souverain contribua d'autant plus à crispier cette dernière que, devenue majoritaire au parlement, elle avait dû s'incliner devant la 'loi de la rue' alors qu'elle croyait toucher au but. Ebranlé dans ses certitudes, miné par la zizanie opposant les ultras aux modérés de la cause royale, le PSC-CVP pouvait éprouver le besoin de rétablir son identité - et donc son unité - en poursuivant une logique de confrontation. La défense et l'illustration de son réseau éducatif lui en fournissaient une occasion rêvée, l'enjeu politique *stricto sensu* se superposant à un enjeu sociétal majeur : le secteur de l'enseignement secondaire et technique connaissait depuis la guerre une forte expansion. Encore conduisit-il l'opération d'une manière somme toute pondérée sous la houlette de son ministre de l'Instruction publique, Pierre Harmel.

Homme de dialogue, privilégiant le travail en commission pour des questions au préalable 'dépolitisées', celui-ci réussit à éviter des confrontations directes avec ses collègues de l'autre bord. Cela ne l'empêchait pas d'irriguer en douceur mais de manière bien concrète les divers réseaux de l'enseignement libre. Si les règles de concertation classique se voyaient certes préservées et si plusieurs réformes utiles purent ainsi aboutir, les tenants de l'école publique avaient le désagréable sentiment de se sentir grugés dans les subventions ainsi que dans l'égalité des diplômes requis.

Les organisations laïques traditionnelles (Ligue de l'enseignement, Amis de l'enseignement, *Algemeen Verbond ter Bevordering van het Officieel Onderwijs*, ...) longtemps apathiques, se réveillèrent, éperonnées par un Comité d'action pour la défense de l'école nationale. Le CADEN réussit à rassembler plusieurs dizaines de milliers de participants lors d'une manifestation dans les rues de Bruxelles, le 30 septembre 1951. Ses actions manquaient toutefois de souffle. Elles auraient vraisemblablement tourné court si elles n'avaient pas trouvé un relais dans la victoire des partis laïcs aux législatives du 11 avril 1954.

A peine le gouvernement socialiste-libéral d'Achille Van Acker se mettait-il en place que renaissait la 'guerre scolaire'. La nouvelle majorité n'y tenait pas vraiment. Elle fut relancée symboliquement par un faux-pas du titulaire de l'Instruction publique, Léo Collard, lorsqu'il refusa de reconduire dans leurs fonctions 110 intérimaires installés sous l'équipe précédente. Le tollé fut tel dans les rangs de

la CSC... et de la CGSP-Enseignement que cette mesure ne concerna bientôt plus que 55 personnes, mais c'était trop tard. Le combat se cristallisa en fait autour du projet de loi n° 217. Ledit projet impliquait un élagage drastique des subventions accordées aux écoles moyennes de l'enseignement libre en prévision du budget de 1955. Il s'agissait, aux yeux des nouveaux responsables, de corriger les générosités excessives octroyées naguère par le PSC-CVP. Comme on le devine, les milieux sociaux-chrétiens hurlèrent au 'totalitarisme' et se mobilisèrent dès que le projet fut présenté à la Chambre (1<sup>er</sup> février 1955). La 'loi Collard', qualifiée d'"honnête, modérée et sage" par l'homme qui lui légua son nom, ambitionnait de fixer des règles d'organisation strictes pour les établissements de l'État, des provinces et des communes. En même temps, elle s'efforçait d'augmenter la présence du pouvoir public dans le fonctionnement des institutions d'enseignement moyen, normal et technique. En outre, l'État ne prétendait plus subventionner selon la fonction mais sur base du diplôme de celui qui l'exerçait. Or, à l'époque, bon nombre de prêtres professaient encore sans disposer des titres adéquats, malgré plusieurs tentatives ministérielles afin de corriger cette situation.

Pour les socialistes et les libéraux, ces mesures visaient simplement à rétablir l'équilibre initial faussé par les interventions des sociaux-chrétiens. Les catholiques, quant à eux, percevaient ce projet comme une rupture du 'pacte national'. Leur lutte se déplaça dans la rue, orchestrée par un Comité national pour la défense des libertés démocratiques. L'épiscopat, qui s'était gardé jusque-là de

prendre la tête du mouvement, manifesta son déplaisir par lettre pastorale quand se précisèrent les intentions du gouvernement (9 février 1955). Ce fut en quelque sorte le signal d'une mobilisation massive via une multitude de comités et d'associations de base. L'agitation était particulièrement accentuée en Flandre. Le 26 mars se déroulait à Bruxelles une première démonstration de force; elle attira environ 100.000 personnes. Malgré les efforts de l'INR pour en dissimuler l'ampleur et quelques menus incidents, elle impressionna l'opinion par sa puissance. Une deuxième manifestation organisée dans la capitale le 10 juillet rassembla des foules encore plus nombreuses : 250.000 protestataires se réunirent pour conspuer la 'loi Collard'. Si le climat était chargé d'électricité (des caricatures présentaient Collard sous les traits d'un ogre et les bons chrétiens étaient invités à boycotter le sucre de Tirlemont ou le chocolat Victoria, produits par des libéraux notoires), les responsables politique parvenaient à conserver la tête froide. Ils se rendaient compte que leurs principes de gestion du problème demeuraient proches même s'ils divergeaient sur les règles d'application. De plus, hormis dans la région liégeoise, ni les libéraux, ni les socialistes ne témoignaient d'un zèle anticlérical bien farouche. La 'guerre' se déroula en fait en sourdine pendant le reste de la législature, les protagonistes ayant décidé de s'abstenir de manifester et de contre-manifester. Bon gré, mal gré, la 'loi Collard' trouva son champ d'application, permettant une expansion indéniable de l'école officielle. Puis, en 1958, un autre scrutin législatif renversa la coalition PSB-PLB pour la remplacer par une équipe sociale-chrétienne mino-

ritaire. Ce fut à son chef de file, Gaston Eyskens, que revint la tâche d'apaiser les passions. Après de multiples négociations, il réussissait à constituer le 8 août 1958 une Commission scolaire nationale où figuraient des délégués des familles politiques traditionnelles. Les méfiances furent, de part et d'autre, peu à peu dissipées et l'on put enregistrer un compromis à la suite de dix-sept longues réunions. Le 20 novembre 1958, le nouveau pacte scolaire, associant la liberté du chef de famille à la volonté de démocratiser l'enseignement, parvenait à maturité. Quelques semaines auparavant, les libéraux avaient rallié le ministère Eyskens. La seule opposition significative vint des socialistes. Le congrès du PSB-BSP convoqué pour l'occasion avait bien approuvé le pacte en question mais à peu près un quart des délégués avait préféré voter contre. De même, le petit parti communiste avait marqué son opposition, épousant les critiques des cercles laïcs.

En achevant cette étude qui a le mérite de traiter scientifiquement une matière trop longtemps négligée par l'historiographie contemporaine, Jeffrey Tyssens a accompli assurément un travail utile. Peut-être aurait-il dû s'étendre davantage sur la portée du 'pacte scolaire'. Indépendamment de ses vertus pacificatrices, n'a-t-il pas contribué par ses mécanismes de financement à donner un coup de pouce à l'École libre, au détriment de l'École publique ? L'auteur se garde bien de trancher. Mais poser la question, surtout dans ce contexte, n'est-ce pas sinon y répondre, du moins indiquer le sens de la réponse ?

*Alain Colignon*